

Budget Principal (M14)

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	CA 2020	Recettes	CA 2020
012- Charges de personnel	576 455.62	013 - Rbt sur rémunérations pers.	11 344.48
011-Charges à caractère général	366 078.85	70- Produits de services:	78 882.09
65 -Autres chgs de gestion courante	264 781.29	73 - Impôts et taxes	892 542.97
66- Charges financières	26 536.00	74 - Dotations et participations	563 921.60
67 - Charges exceptionnelles	74.18	75 - Autres produits de gestion courante	148 060.76
Virement au BA Assainissement	0.00	76 - Produits financiers	4.28
014- atténuation de produits	0.00	77 - Produits exceptionnels	11 108.19
042-Opérations d'ordre de transfert entre s	10 345.40	042 - Opérations d'ordre de transfert entre	745.40
	0.00	042 - Immo corporelles (Tvx réalisés en régie)	0.00
Total Dépenses	1 244 271.34	Total Recettes	1 706 609.77
<i>Résultat de l'exercice</i>			462 338.43
<i>Excédent antérieur</i>			586 929.50
<i>Excédent de clôture</i>			1 049 267.93

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	CA 2020	Recettes	CA 2020
20-21 -23 investissements	490 645.18	13- Subvention d'investissement	337 208.58
		138- Autres subvention invest non trans	1.00
21- Immobilisation corporelle	0.00	1068- Affectation excédent SF	236 511.58
		Virement de la section de fonctionnement	
040- OO Avances sur marchés		21 - Immobilisations corporelles	0.00
Dépenses imprévues		23-non rbt retenue de garantie	
164 - Emprunts et dettes assimilées	245 899.72	10 - Dotations (FCTVA+ taxe d'aménagement)	56 709.05
16 - Dépôts et cautionnements	1 587.41	16 - Dépôts et cautionnements	1 218.55
27 - Autres immobilisations financières	0.00	27-Autres immobilisations financières	0.00
040- Opérations d'ordre(Travaux en régie)	745.40	040 -Opération d'ordre	10 345.40
041 - Opération patrimoniale	0.00	041 - Opération patrimoniale	0.00
45- Opérations pr cpte de tiers	0.52	45- Opérations pr cpte de tiers	0.00
Total Dépenses	738 878.23	Total Recettes	641 994.16
<i>Solde d'exécution de l'exercice</i>			-96 884.07
<i>Solde d'exécution antérieur reporté</i>			-182 961.58
<i>Solde d'exécution cumulé</i>			-279 845.65
<i>RESTES A REALIER en dépenses</i>			729 800.00
<i>RESTES A REALIER en recettes</i>			311 600.00
<i>Solde d'exécution consolidé</i>			-698 045.65

001 BP 2021

Besoin de financement au 10/68

Budget annexe Assainissement (M49)

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	CA 2020	Recettes	CA 2020
011-Charges à caractère général	34 616.22	70- Redevances	165 361.58
012- Charges de personnel	4 692.48	74- Subv. d'exploitation	0.00
65 - perte sur créance irrécouvrable	0.00	75- Produits exceptionnels	5 028.45
66- Charges financières	10 924.65	77 - Produits exceptionnels	0.00
67 - Charges exceptionnelles	5 028.45	74 - Virement du budget général	0.00
042-Opérations d'ordre (amortissement immos)	78 645.00	042- Opérations d'ordre (quote-part subv)	33 714.00
Total Dépenses	133 906.80	Total Recettes	204 104.03
<i>Résultat de l'exercice</i>			70 197.23
<i>Excédent antérieur</i>			126 667.71
<i>Excédent de clôture</i>			196 864.94

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	CA 2020	Recettes	CA 2020
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 691.74
		13 - Subventions d'investissement	4 200.00
21- 23 Immo Corporelles	43 904.46	21- 23 Immo Corporelles	0.00
		16 - Emprunts	0.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	67 427.50	106- Affectation excédent Section fonctionnement N-1	0.00
040-Opérations d'ordre (quote-part subv)	33 714.00	040- Opérations d'ordre (amortissement immo)	78 645.00
Total Dépenses	145 045.96	Total Recettes	88 536.74
<i>Solde d'exécution de l'exercice</i>			-56 509.22
<i>Solde d'exécution antérieur reporté</i>			241 095.61
<i>Solde d'exécution cumulé</i>			184 586.39
<i>RESTES A REALIER en dépenses</i>			0.00
<i>RESTES A REALIER en recettes</i>			0.00
<i>Solde d'exécution consolidé</i>			184 586.39

001 BP 2021

Pas besoin de
financement au
1668

Budget annexe Lotissement Les Fauvettes (M14)

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	CA 2020	Recettes	CA 2020
011-Charges à caractère général	5 965.00	70- Vente de Terrain	0.00
Total Dépenses	5 965.00	Total Recettes	0.00
<i>Résultat de l'exercice</i>			-5 965.00
<i>Solde d'exécution antérieur reporté</i>			107 465.51
<i>Résultat cumulé</i>			101 500.51

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	CA 2020	Recettes	CA 2020
040-Opérations d'ordre (stock final)	0.00	040-Opérations d'ordre (stock initial)	0.00
		21 Subvention SIEDA	0.00
		1687 - avance du BG	
Total Dépenses	0.00	Total Recettes	0.00
<i>Solde d'exécution de l'exercice</i>			0.00
<i>Solde d'exécution antérieur reporté</i>			0.00
<i>Solde d'exécution cumulé</i>			0.00

Budget annexe Lotissement de l'Escarassous (M14)

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	CA 2020	Recettes	CA 2020
011-Charges à caractère général (cpte 6015 et 605)	470.43	70- Vente de Terrain	100 518.20
042-Opérations d'ordre (stock initial)	384 389.01	042- Opérations d'ordre (stock final)	313 908.46
Total Dépenses	384 859.44	Total Recettes	414 426.66
<i>Résultat de l'exercice</i>			29 567.22
<i>Excédent antérieur reporté</i>			-29 567.22
<i>Résultat cumulé</i>			0.00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	CA 2020	Recettes	CA 2020
040-Opérations d'ordre (stock final)	313 908.46	040-Opérations d'ordre (stock initial)	384 389.01
		21 Subvention SIEDA	0.00
		1687 - avance du BG	
Total Dépenses	313 908.46	Total Recettes	384 389.01
<i>Solde d'exécution de l'exercice</i>			70 480.55
<i>Solde d'exécution antérieur reporté</i>			-238 784.46
<i>Solde d'exécution cumulé</i>			-168 303.91
<i>Résultat cumulé</i>			-168 303.91

Budget annexe Lotissement Cirou (M14)

Aucune opération

Les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes sont conformes aux comptes de gestion présentés par le Comptable assignataire et n'appellent ni observation ni réserve.

Après avoir présenté les différents résultats, Madame le Maire se retire.

Monsieur Olivier DOUZIECH, 1^{er} Adjoint, propose d'approuver les comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

- Approuve les comptes administratifs présentés ;
- Donne quitus à Madame le Maire pour la gestion de la collectivité en **2020** ;
- Approuve les comptes de gestion dressés par le comptable public, ceux-ci étant en tous points conformes aux comptes administratifs de la collectivité.

Délibération n° 20210324 02

OBJET : Fiscalité directe : vote des taux des taxes 2021

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en application de l'article 16 de la loi de finances n°2019—1479 du 28 décembre 2019 pour 2020 prévoit, qu'à compter de 2021, les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes.

Le taux de référence TFPB de 2021 est ainsi égal à la somme des taux communal (16.50%) et départemental (20.69%) de 2020 soit un total 37.19 %.

Cette affectation est destinée à compenser la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

En raison de la crise sanitaire actuelle, Madame le Maire propose de ne pas augmenter la pression fiscale liés aux taxes de la commune et de voter la reconduction en 2021 les taux de référence 2021 selon le détail ci-dessous :

TAXES	Taux proposés
Taxe foncier bâti TFPB	37.19 %
Taxe foncier non bâti TFPNB	84.49 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide de voter en 2021 les taux de taxes tels que présentés ci-dessus,
- Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer l'état n°1259 correspondant.

Délibération n° 20210324 03

OBJET : Travaux réfection de la couverture du clocher de l'église : avenant lot échafaudage

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, par délibération du 5 décembre 2019, les entreprises en charge de la réalisation des travaux de réfection de la couverture du clocher de l'église ont été retenues dans chaque lot suivant les critères du règlement de la consultation pour un montant TOTAL de **172 791.54 € HT**, soit 207 349.85 € TTC. La Maîtrise d'œuvre est assurée par la Sarl d'Architecture Pronaos de Valady, spécialiste du patrimoine.

Après dépose complète de la couverture et de la volige, une inspection détaillée de la charpente a été réalisée et fait le constat que la charpente du clocher se trouvait dans un état de péril imminent (Avenant 1 du Lot n°3).

Les travaux de reprise de la charpente du clocher destinés à faire cesser le péril imminent, ont entraîné un allongement de la durée de location de l'échafaudage d'environ 2 mois (Lot n°2 – Entreprise VERMOREL de Salles la Source).

Le montant de l'avenant du lot 2 est de 5 708.02 € HT soit 6 849.62 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve l'avenant n°1 du lot 2 – Echafaudage – d'un montant de 5 708.02 € HT pour les raisons évoquées ci-dessus. Le nouveau montant du marché du lot n° 2 s'élève à 39 035.26 € HT soit 46 842.31 € TTC.
- Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer l'ensemble des documents correspondant.

Délibération n° 20210324 04

OBJET : Plans de financement des projets communaux

Madame le Maire présente ci-dessous les plans de financement concernant les projets d'investissement qui ont été proposés au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2021.

SECURISATION ET ACCESSIBILITE PIETONNE – Création d'un chemin piétonnier avenue de Rodez (jusqu'au Château eau)

MONTANT TRAVAUX	€ HT
Installation et signalisation du chantier	1 100.00
Aménagement chemin piétonnier	44 487.50
Estimation travaux	45 587.50

PLAN DE FINANCEMENT	
Etat (30%)	13 676.25
FAL	5 800.00
Région (30%)	13 676.25
Autofinancement	12 435.00

Bâtiments Scolaires 1er degré Ecole publique Jules Ferry : Travaux et Sécurisation

MONTANT TRAVAUX	€ HT
Jeux et mise en place(plateforme.....)	78 191.36
Mise en sécurité talus	6 600.00
Electricité (alimentation et pose TPC, fouille, mise en place d'un projecteur)	5 646.98
Regard siphonide	800.00
Plafond (Peinture et enduit)	1 485.00
Maître œuvre+ Skydôme	8 740.00
Divers (finition toiture)	10 000.00
Estimation travaux	111 463.34

PLAN DE FINANCEMENT	
Etat (40%)	44 585.34
Département (20 %)	22 292.67
Autofinancement	44 585.34

VALORISATION ET EMBELLISSEMENT DU CENTRE-BOURG : AMÉNAGEMENT ESPACES PUBLICS Place du Ségala et Vallon des Sports

MONTANT TRAVAUX	€ HT
Jeux place du Ségala(supports et autres)	105 088.50
Jeux vallon des Sports (supports et autres)	62 778.00
Estimation travaux	167 866.50

PLAN DE FINANCEMENT	
Etat (25%)	41 966.63
Conseil Départemental (25%)	41 966.63
Région (30%)	50 359.95
Autofinancement	33 573.30

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve les plans de financement ci-dessus présentés ;
- Charge Madame le Maire de solliciter l'ensemble des partenaires financiers et de signer tous les documents correspondants.

Délibération n° 20210324 05

OBJET : Acquisition parcelle dans le parc municipal

Monsieur Olivier DOUZIECH, Adjoint au maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré les propriétaires de la parcelle cadastrée B 1420 afin d'acquérir ce bien.

Cette parcelle, d'une superficie de 700 m², comporte un petit bâti. Son intérêt réside essentiellement dans son emplacement puisqu'elle est située en bordure de l'actuel parc municipal du centre-bourg.

Les propriétaires ont accepté la proposition de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide d'acquérir la parcelle B 1420 (terrain + bâti) au prix de dix-huit mille euros (18 000 €) ; Les frais d'acte seront à la charge de la collectivité.
- Charge Madame le Maire d'engager toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation de ce projet et l'autoriser à signer l'acte correspondant.

Délibération n° 20210324 06

OBJET : Régularisation de l'acquisition d'une parcelle au Gouffard-Haut

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que par délibération du 12 juin 2007, la commune avait accepté d'acheter pour l'euro symbolique la parcelle cadastrée D 1047, en continuité de la voirie du lotissement La Voie Royale 1.

En effet, comme indiqué dans la délibération de 2007, le propriétaire du lotissement privé le Gouffard-Haut avait supporté l'ensemble des travaux d'aménagement du lotissement, y compris l'aménagement de la voirie. Il avait proposé de rétrocéder l'aire de retournement à la collectivité afin que celle-ci rentre dans la voirie communale.

Madame le Maire précise que la parcelle à usage de voirie est en bon état. Aucuns travaux de remise en état ne sont à prévoir par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Confirme son accord pour l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle D 1047 d'une superficie de 225 m². Les frais Les frais d'acte seront à la charge du propriétaire actuel.
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire dans le cadre de cette décision et, en particulier, pour signer l'acte notarié correspondant.

Délibération n° 20210324 07

OBJET : Prix des lots restants du lotissement de l'Escarassous après avis des Domaines

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que la commune ayant une population supérieure à 2000 habitants, elle doit désormais solliciter l'Avis des Domaines avant toute cession d'immeubles et de droites réels immobilier, quel qu'en soit le montant.

Par courrier du 10 février 2021, le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques compétent a rendu un avis sur la valeur vénale des terrains encore en vente au lotissement de l'Escarassous. Cet avis confirme la valeur vénale de quarante-huit euros le m² (48 € / m²).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Confirme le prix de vente de 48 € / m² des lots restants du lotissement de l'Escarassous, selon l'avis du Domaine sur la valeur vénale de ces lots
- Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision et, en particulier, de tous les actes de vente correspondants.

Délibération n° 20210324 08

OBJET : Nouvelles solutions de communication de la mairie : téléphonie et mails

Monsieur Christian COUDERC, Adjoint à la communication, présente les solutions de communications destinées à faciliter et améliorer l'accueil téléphonique et la lisibilité de la communication mail de la collectivité.

Pour cela il s'est rapproché de la société OcciCom Aveyron qui a réalisé un audit de notre système téléphonique actuel afin de proposer une solution adaptée à notre collectivité.

Cette solution fait apparaître la nécessité d'acquérir un nouveau matériel de téléphonie fixe qui intègre les dernières fonctionnalités avancées destinées à optimiser nos communications, l'attente téléphonique des usagers, la création d'un annuaire commun ainsi qu'une sécurité améliorée... Cela engendre également la migration vers la fibre, l'abandon des boîtes mails xx@wanadoo.fr vers des boîtes xx@naucelle.fr, plus lisibles.

OcciCom accompagne la collectivité de l'audit, à l'installation et à la maintenance avec une facture unique et un seul interlocuteur.

Monsieur COUDERC détaille la proposition d'abonnement mensuel avec achat du matériel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide de valider la proposition d'OcciCom dans les conditions exposées ci-dessus avec achat de matériel suite à l'audit réalisé ;
- Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer l'offre correspondante.

Délibération n° 20210324 09

OBJET : Indemnité forfaitaire foires mensuelles

Madame le Maire rappelle qu'une régie de recettes concernant les droits de place de la foire mensuelle a été constituée.

Afin d'indemniser la personne en charge de la régie et plus globalement de l'organisation effective de la foire mensuelles (mise en place des limitations de stationnement, des mesures sanitaires, proposition de modifications de l'organisation, recherches de nouveaux commerçants...), Madame le maire propose de verser une indemnité forfaitaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Fixe le montant individuel forfaitaire annuel de l'indemnité de régisseur titulaire & coordonnateur titulaire des marchés à 800 euros net / an (dont 110 € d'indemnité de régisseur), versé semestriellement, à compter du 1^{er} avril 2021.
Un montant pourra être versé au mandataire suppléant au prorata de la période effective de remplacement.
- Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n° 20210324 10

OBJET : Mise à disposition de jardins familiaux : modification du règlement

Madame Virginie FIRMIN, Adjointe aux affaires sanitaires et sociales, rappelle que par délibération en date du 20 juin 2013, la commune a mis en place un jardin municipal appelé « Jardin du Barral » situé à proximité de la Salle des Fêtes.

Ce jardin est divisé en 10 lots de taille identique, destinés à être attribué à des structures éducatives ou sociales de la commune ou des personnes qui résident sur la Commune, dans un logement ne bénéficiant pas de jardin.

Afin d'assurer la bonne administration et gestion de ces jardins, il convient d'en actualiser les conditions d'utilisation sous forme d'un règlement modifié (exemplaire joint).

Les futurs jardiniers seront tenus à un certain nombre d'obligations reprises dans ce règlement intérieur et formalisées par la signature d'une convention d'utilisation entre la Commune et les bénéficiaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- adopte le règlement intérieur modifié des jardins communaux dont un exemplaire sera annexé à la présente délibération,
- autorise Madame le Maire à signer la convention avec les utilisateurs des jardins communaux.

Délibération n° 20210324 11

OBJET : Convention avec la société Recyclivre relative à la cession de livres

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'entreprise sociale et solidaire Recyclivre (domiciliée à Toulouse) offre aux particuliers, associations ou collectivités un service gratuit de récupération de livres.

Elle leur donne une deuxième vie en les proposant la vente à petit prix sur internet et 10 % des revenus nets ainsi réalisés sont reversés à des associations sélectionnées pour leurs actions concrètes en faveur de l'éducation et de l'environnement.

La médiathèque de la commune est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder à du tri.

Dans ce cadre, la collectivité a souhaité que les documents ainsi désherbés puissent retrouver une seconde vie, tout en soutenant financièrement une association locale qui s'inscrit dans les critères obligatoires.

Ce partenariat est établi pour une durée de 1 an renouvelable.

Il fait l'objet d'une convention qui détermine notamment les articles acceptés, les modalités de collecte et les droits et obligations de chaque partie.

Pour cette 1^{ère} collecte, la collectivité a désigné l'association « La Lyre Naucelloise ». Ainsi, pour chaque livre confié par la commune et vendu par Recyclivre, Recyclivre s'engage à reverser 10 % du prix du livre net hors taxe à l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Valide le projet de cession des livres qui ont fait l'objet d'un désherbage des services de la Médiathèque de Naucelle selon les conditions définies ci-dessus ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante avec Recyclivre.

OBJET : Informations des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au maire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de sa délégation, elle n'a pas exercé le droit de préemption sur les aliénations suivantes :

Numéro	date réception	n° cadastre	adresse	surface totale	terrain + bâtiment
1	22/01/2021	B 1205, 1206	3 cité du paradis	581 m ²	terrain + maison
2	22/01/2021	B 621	16 Bd Eugene Viala	621 m ²	terrain + maison
3	04/02/2021	B 466, 1781, 1938, 2132	6 place hôtel de ville, 5 rue neuve	319 m ²	terrain + maison
4	04/02/2021	B 2422 ex 1237, B 2426 ex 1430	Camp des Riou	89 m ²	terrain
5	04/02/2021	B 2491 ex 721, B 2423 ex 1429	Camp des Riou	32 m ²	terrain
6	13/02/2021	C384	20 rue du coteau	443 m ²	terrain + maison
7	17/02/2021	B 1621, 1624, 1625 et 2071	20 avenue Henri Fabre	6413 M ²	terrain + maison
8	19/02/2021	B 1835	Rue de la Capelotte	287m ²	terrain + maison
9	08/03/2021	B 2097	3 Lotissement le Pré Alary	546 m ²	terrain + maison
10	18/03/2021	B 1981	7 rue de Pauletou	948 m ²	terrain + maison

OBJET : Mandat de gestion locative et convention de mandat financier

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle s'est rapprochée de l'association SOLIHA aveyron, afin de transférer le service de prospection et de gestion locative des 14 logements à usage d'habitation de la commune.

En l'absence de finalisation de l'étude relative au cout de cette prestation, selon le barème communiqué par l' AIS Soliha, Madame le Maire, propose que ce point à l'ordre du jour soit repoussé à un conseil municipal ultérieur.

OBJET : Présentation du bilan synthétique de l'activité 2020 de la médiathèque

BILAN 2020 - BIBLIOTHEQUE DE NAUCELLE

- Permettre l'accès de tous à la culture et à l'information
- Donner le goût et le plaisir de lire dès le plus jeune âge
- Proposer des collections variées, valoriser le fonds
- Faire de la bibliothèque un lieu agréable et un lieu de rencontre.

Missions et activités

	Nombre de prêts	Système en place	2019
Janvier	1405		1110
Février	1364		1099
Mars	692	Fermeture au 16/03	1297
Avril	43	Confinement	1137
Mai	644	Réouverture en drive au 13/05	1172
Juin	681		1032
Juillet	896	Réouverture au public le 6/07	1340
Août	855		676
Septembre	1118		1387
Octobre	1187	Fermeture au public le 28/10	1308
Novembre	702	Réouverture en drive le 2/11 puis réouverture au public le 28/11	1386
Décembre	1118		1026
TOTAL	10705		13930

PRETS : Baisse générale des prêts : 3225 prêts en moins

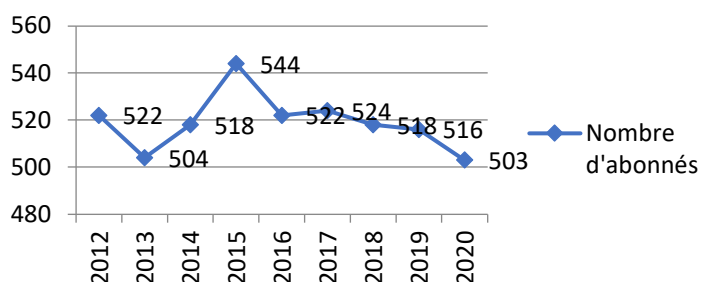
- Bibliothèque fermée du 16/03 au 12/05 (soit quasi 2 mois sans prêt)
- Baisse des prêts aux écoles/collectivités de moitié (547 au lieu de plus de 1000 en temps normal) donc baisse des prêts jeunesse
- Mois où un drive a été mis en place : entre 50 à 70% des prêts d'un mois habituel

ABONNES

Le nombre d'emprunteurs individuels baisse un peu... Même s'il y a toujours de nouveaux inscrits : environ 75

27 abonnés « collectivités » : classes,

Nombre d'abonnés



FONDS	Nombre de documents	Modalités
propre de la Médiathèque Dép. de l'Aveyron (MDA)	7757	Majoritairement enrichis par des achats
	1463 (998 livres, 300 CD, 164 DVD)	Bibliobus : 2 fois / an sauf en 2020 Navette acheminant les réservations pour les abonnés faite à la MDA : tous les mois Lot de DVD/CD échangés tous les 4 à 6 mois
ACHATS	422 livres (203 jeunesse, 219 adulte)	Pour avoir un fonds attractif (nouveau) et actualisé (infos à jour) ; achats en librairie.
Dons	87	Récents et en bon état
Désherbage	772 (520 livres adulte et 101 revues ; 128 livres jeunesse et 44 revues)	Livres abîmés, obsolètes enlevés Recyclage papier, rachats, remplacement....

NOUVEAUTE 2020 : CATALOGUE EN LIGNE :

- Accès et essai gratuits au catalogue en ligne de la bibliothèque de mai à septembre puis mise en place de ce service. **Le catalogue en ligne permet aux usagers de faire des recherches de titres, auteurs, thèmes depuis chez eux, réserver en ligne et consulter leur compte lecteur (liste de leurs emprunts en cours, validité de leur abonnement...)**
- Passage en version en full web du logiciel et achat d'une 2^e licence du logiciel (permettant télétravail et / ou de travailler toutes les deux sur le logiciel en même temps)


ANIMATIONS ET FORMATIONS 2020

Animations :

- Janvier : Nuit de la Lecture : atelier origami, repas partagé et lecture....
- Mars : Printemps des Poètes : *animation annulée (Intervention de la Potion Ludique)...mais lien relayé via mailing aux abonnés, facebook*
- Novembre : Mois du Film Doc : projection annulée mais atelier « Mash up » maintenu
Atelier Mash-up : Mercredi 14 octobre 2020 de 15h à 17h (Création et Montage d'un mini-film en famille (parents-enfants dès 6 ans / gratuit / Atelier animé par l'Association de cinéma itinérant et ateliers d'éducation aux images « Mondes et Multitudes » ; proposé en amont du Mois du Film Documentaire et projections prévues en novembre.)

Formations : en février 2020 sur la présentation des films proposés pour le Mois du Doc ; en visio en mai 2020 sur réouverture des bibliothèques et drive.

PROJETS 2021

	Animations/Thématiques	Public	Accueils groupes/classes et projets
Janvier			
Février	Rédaction bilan		
Mars/Avril	Printemps des poètes : création d'un arbre à poèmes, envois de poèmes à différentes structures	Tout public	<i>Pas d'accueils dans les locaux de la biblio mais nous nous déplaçons pour garder le lien avec les tout-petits et les scolaires... - prêts de livres aux groupes</i>
Mars à Juin	Atelier d'écriture en extérieur ?	Famille	
Juillet	Revue Patio - Piscine : biblio hors les murs ?		
Août : fermeture annuelle	Voir actions / salon de la BD		
Septembre	Rentrée littéraire	Adulte	
Octobre			
Novembre	Mois du Film Doc : la Méditerranée (projection de film documentaire et échange avec intervenant)	Adulte	
Décembre	Conte	Jeunesse / adulte /famille	
	Atelier pliage		

***Les locaux :** « Créer un coin consultation revue/lecture sur place pour secteur adulte au RDC ». Mettre le meuble à revues qui est au rez de chaussée au 1^{er} étage pour les revues enfants et acheter un meuble à revues / table basse pour créer à l'entrée de la bibliothèque un coin consultation des revues et un espace où les gens pourraient s'asseoir pour lire sur place. Ce qui manque pour l'instant. **Projet 2020 pas réalisé – remis pour 2021**